

**RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES (ROB)**  
**EXERCICE 2021****SOMMAIRE**

Préambule	2
Les objectifs du Débat d'Orientation Budgétaire	2
1 - BUDGET PRINCIPAL	2
A - Le contexte économique	2
a) Situation internationale	2
b) Situation nationale	3
c) Loi de finances 2021	3
B - Les orientations budgétaires	4
a) Analyse rétrospective 2017-2020 (section fonctionnement)	4
b) Dette / Capacité d'autofinancement / Ratios	8
c) Investissements (restes à réaliser et dépenses inscrites en 2020 non engagées)	9
d) Les orientations pour 2021	12
2 - BUDGETS ANNEXES	12
A - Les lotissements communaux	12
B - Panneaux photovoltaïques	13
C - La Colombière	13

## **PRÉAMBULE**

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) en date du 06 février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville (analyse rétrospective).

L'article 107 de la loi numéro 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dit loi « NOTRe », publiée au journal officiel le 08 août 2015, a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire et ses collaborateurs sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au Préfet du Département et au Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication conformément au décret numéro 2016-841 en date du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB.

La population de la majorité des communes du Pays d'Ancenis continue de voir sa croissance annuelle ralentir. Aucune d'entre elles n'enregistre de fort taux de progression.

La commune enregistre, quant à elle, une légère baisse de sa population (- 1,2 %). Il est à noter que le nombre de naissances enregistrées en 2020 s'élève à soixante-dix-sept contre quarante-sept en 2019. Pour rendre la commune plus attractive et attirer des nouveaux habitants, plusieurs initiatives ont vu le jour dont l'adoption d'une nouvelle politique tarifaire avec la décision de baisser le prix des terrains à bâtir dans les lotissements communaux et l'adhésion de la commune au dispositif « Petites Villes de Demain » avec les communes d'ANCENIS-SAINT-GÉRÉON, de LOIREAUXENCE et la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis.

Le budget primitif 2021 se fondera sur l'achèvement des opérations débutées en 2020 et l'inscription de nouveaux projets. L'année 2020 aura été marquée par le renouvellement du conseil municipal.

## **LES OBJECTIFS DU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE**

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit permettre au conseil municipal de discuter des orientations qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif, voire au-delà pour certains programmes lourds.

Il est aussi l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur les capacités de financement de la collectivité.

Le budget primitif 2021 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population vallonaise, tout en intégrant le contexte économique national, les orientations définies par le gouvernement dans le cadre de la loi de finances pour 2021, ainsi que la situation financière locale.

## **I - LE BUDGET PRINCIPAL**

### **A - LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE**

#### **a) Situation internationale**

Compte-tenu des grandes incertitudes et des défis considérables que la pandémie de Covid-19 impose à l'économie mondiale, il est très difficile de projeter une perspective macroéconomique de la situation mondiale pour 2021.

Dans le scénario « optimiste » du Fonds Monétaire International et de la Commission Européenne en date du 06 mai 2020, les prévisions prévoient une contraction record de -7,5 % de l'économie de l'Union Européenne en 2020 puis une croissance de 6 % en 2021. Une pandémie plus grave et plus durable pourrait entraîner une chute du produit intérieur brut (PIB) plus importante.

## b) Situation nationale

Pour la France, une récession de -10 % du PIB est attendue pour 2020 et un déficit public de 10,2 %. Ces prévisions ont été revues par le gouvernement au cours de la discussion budgétaire, en raison de la deuxième vague d'épidémie de Covid-19 et du deuxième confinement. Pour 2021, le texte table sur une prévision de croissance de + 6%, **un** déficit public à 8,5% du PIB (après 11,3 % en 2020) et une dette publique à 122,4% du PIB (après 119,8 % en 2020).

## c) Loi de finances pour 2021

La loi de finances pour 2021 est largement consacrée à la relance de l'économie. Elle déploie le plan "France relance" de 100 milliards d'euros annoncé en septembre 2020 pour répondre à la récession provoquée par l'épidémie de Covid-19. Elle acte la baisse des impôts dits "de production" pour les entreprises. Elle contient également 20 milliards d'euros de dépenses d'urgence pour les secteurs les plus touchés par la crise (restauration, événementiel, loisirs, sport, soutien au secteur de la montagne ...) et les jeunes.

Comme l'indique l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, « *les collectivités territoriales contribuent à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique, selon des modalités à l'élaboration desquelles elles sont associées* ».

Le projet de loi de finances pour 2021 confirme le souhait du gouvernement de reprendre les contrats de CAHORS dont l'adage est le suivant : « la maîtrise attendue des dépenses de fonctionnement par les collectivités permet de favoriser l'investissement ».

À ce jour, trois cent vingt-et-une collectivités dont les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) du budget principal sont supérieures à 60 millions entrent dans le champ de la contractualisation. Pour autant, toutes les collectivités sont concernées puisque l'article 13 précise également que, même sans l'obligation de contractualiser avec l'État, les communes de plus de 3 500 habitants doivent présenter dans le débat d'orientation budgétaire des objectifs qui suivent la trajectoire nationale :

- un objectif d'évolution annuelle des dépenses de fonctionnement de +1,2 % ;
- un objectif d'amélioration du besoin de financement.

Par une maîtrise des dépenses de fonctionnement et en introduisant un dispositif d'encadrement du ratio d'endettement, l'État entend optimiser le niveau d'autofinancement des collectivités territoriales et s'assurer de la soutenabilité financière du recours à l'emprunt par les collectivités.

### Les mesures en faveur de la croissance verte

Pour la première fois, la loi de finance pour 2021 est présentée selon des critères environnementaux. Plusieurs milliards d'euros de dépenses vertes sont budgétés, notamment pour la rénovation énergétique des bâtiments publics et privés (élargissement de la prime "MaPrimeRénov'", crédit d'impôt pour les entreprises...), la décarbonisation de l'industrie ou le développement de l'hydrogène.

Une série de mesures intéresse les mobilités. Les barèmes du bonus écologique pour les véhicules électriques neufs sont abaissés en juillet 2021, puis en janvier 2022. La prime à la conversion évolue aux mêmes dates. Un nouveau crédit d'impôt pour l'installation de borne de recharge d'un véhicule électrique est créé, dans le contexte de la disparition du crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) au 31 décembre 2020. Sur amendement du gouvernement, un malus automobile lié au poids du véhicule (à partir de 1,8 tonne) est instauré à partir de 2022. Le malus automobile sur les véhicules les plus émetteurs de CO2 est, par ailleurs, renforcé mais sur trois ans. À l'initiative des députés, le plafond du forfait mobilités durables déductible de l'impôt sur le revenu (institué par la loi d'orientation des mobilités en 2020) est relevé de 400,00 à 500,00 euros.

Sur amendement du Sénat, un crédit d'impôt destiné à encourager les entreprises agricoles à sortir du glyphosate sur 2021 et 2022 est mis en place.

### Les mesures pour renforcer la compétitivité des entreprises

De nombreuses mesures soutiennent les entreprises. Les impôts de production (pesant sur la masse salariale, l'investissement, le capital productif notamment) sont réduits de 10 milliards d'euros à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 de façon pérenne. Cette baisse s'accompagne de l'obligation pour les entreprises de plus de cinquante salariés de produire avant fin 2022 certains indicateurs en matière de transparence de leur démarche écologique, de parité et de gouvernance.

La baisse de l'impôt sur les sociétés est poursuivie, avec l'objectif de ramener le taux à 25 % en 2022. Les très petites entreprises / les petites et moyennes entreprises (TPE/PME) et les entreprises de taille intermédiaire (ETI) bénéficient de mesures dédiées pour renforcer leurs fonds propres. 7 milliards d'euros de dépenses d'urgence sont mobilisés pour le fonds de solidarité pour les entreprises au moins jusqu'au mois de juin 2021.

#### Les mesures en faveur de l'emploi et de la cohésion sociale et territoriale

Afin de prévenir les licenciements économiques, 11 milliards d'euros sont consacrés au dispositif existant de chômage partiel et pour l'activité partielle de longue durée (APLD).

Dans le plan de relance, 4 milliards d'euros sont fléchés vers les jeunes et leur entrée dans la vie professionnelle (augmentation du nombre de formations qualifiantes, embauches en alternance soutenues...). Des crédits d'urgence sont aussi débloqués (garantie jeunes et bourses).

Pour les plus précaires, des financements sont prévus pour aider les associations de lutte contre la pauvreté. À l'initiative du Sénat, la disposition exceptionnelle adoptée dans la deuxième loi de finances rectificative en date du 25 avril 2020, qui porte à 1 000,00 euros la limite de versements retenus dans le cadre du dispositif Coluche, est prolongée d'un an.

Enfin, la baisse des impôts des ménages se poursuit : en 2021, les 20 % des ménages les plus aisés vont voir leur taxe d'habitation diminuer d'un tiers. En 2023, la taxe d'habitation doit être supprimée pour tous les ménages.

#### Les mesures concernant les collectivités locales

Près de 2,3 milliards d'euros ont été votés pour aider les collectivités locales à compenser leurs pertes financières liées à la crise sanitaire : fonds de stabilité des départements renforcé, nouveaux crédits pour soutenir l'investissement des régions et clause de sauvegarde pour le bloc communal reconduite en 2021 à hauteur de 200 millions d'euros, ... Cette clause de sauvegarde, prolongée sur amendement des députés, a été mise en place par la troisième loi de finances rectificative en date du 30 juillet 2020.

#### Les autres mesures

Parmi les autres mesures introduites lors du débat parlementaire, figurent :

- la création d'un comité national de suivi du plan de relance auprès du Premier ministre ;
- l'exonération de la TVA sur les tests de dépistage du Covid-19 et sur les vaccins ;
- la suspension jusqu'au 16 février 2021 du jour de carence pour les agents publics arrêtés en raison du Covid-19, comme c'est déjà le cas pour les salariés du privé ;
- la prolongation jusqu'en 2022 du prêt à taux zéro (PTZ) qui favorise l'accession à la propriété d'une résidence principale pour les ménages les plus modestes ;
- la prolongation du dispositif PINEL en faveur de l'investissement résidentiel locatif ;
- la prolongation jusqu'à fin 2021 du taux bonifié à 25 % de la réduction d'impôt pour la souscription au capital des PME (IR-PME), appelé aussi "dispositif MADELIN".

## **B - LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES**

### Évolution de la trésorerie en euros

<b>31 décembre 2017</b>	<b>31 décembre 2018</b>	<b>31 décembre 2019</b>	<b>31 décembre 2020</b>
2 842 957,38	2 642 406,56	1 945 258,33	960 675,37

### **a) Analyse rétrospective 2017 - 2020**

#### **RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT**

<b>Recettes réelles de fonctionnement (en euros)</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>6 015 355,39</b>	<b>6 297 081,15</b>	<b>6 233 783,71</b>	<b>6 245 419,25</b>
Chapitre 013 (atténuation charges)		90 239,83	78 050,97	110 571,58
Chapitre 70 (produits des services)		389 730,53	459 331,38	429 461,63
Chapitre 73 (Impôts et taxes)		3 546 115,60	3 463 278,40	3 477 490,90
Chapitre 74 (Dotations subventions)		1 667 300,50	1 891 749,04	1 821 013,75
Chapitre 75 (autres produits gestion)		325 299,56	321 341,66	271 792,30
Chapitre 76 (produits financiers)		8,45	8,45	8,45
Chapitre 77 (produits exceptionnels)		278 386,68	20 023,81	135 130,64

Évolution annuelle en %		+ 4,68	- 1,01	+0,19
Évolution entre 2018 et 2020				-0,82
Recettes réelles (hors 77)		6 018 694,47	6 213 759,90	6 110 288,61
Évolution entre 2018 et 2020			+ 3,24	-1,67

À noter que la baisse des recettes que l'on peut appeler « fixes » (hors 77) entre 2019 et 2020 est plus importante. Le chapitre 77 peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en raison des cessions opérées et du montant des mandats annulés de l'exercice antérieur.

#### Principales recettes en hausse entre 2019 et 2020

Article	Désignation	Évolution en euros	Évolution en %
013	Atténuations de charges	+ 32 520,61	+ 41,67
7018	Vente bois déchiqueté	+ 8 654,09	+ 95,19
70846	Remboursement salaires GFP	+ 43 506,90	+ 125,22
7311 et 7318	Fiscalité	+ 14 902,00	+ 0,75
74835	Compensation exonération TH	+ 17 073,00	+ 14,95
773	Mandats annulés sur exercice antérieur	+ 6 986,73	+ 85,17
775	Cessions d'immobilisations	+ 109 859,00	+ 17 437,94

**013** : remboursement des arrêts de travail plus nombreux

**7018** : vente importante de bois déchiqueté

**70846** : deux années remboursement du personnel piscine et foyer jeunes actifs

**74835** : augmentation régulière (+ 20,99% entre 2018 et 2020) de 108 522,00 euros à 131 298,00 euros

**773** : dégrèvement taxe foncière suite démolition partielle de l'ancienne maison de retraite et régularisation cession bien 14 place du Chêne Vert à FREIGNÉ (15 189,99 euros en 2020 contre 8 203,26 euros en 2019)

**775** : cession de trois véhicules, d'un tracteur, d'une tondeuse, de trois terrains et vente partielle du bâtiment 3 rue d'Anjou à SAINT-MARS-LA-JAILLE (110 489,00 euros en 2020 contre 630,00 euros en 2019)

#### Principales recettes en baisse entre 2019 et 2020

Article	Désignation	Évolution en euros	Évolution en %
70311	Concessions cimetières	- 4 470,00	- 34,95
7062	Redevance service culturel	- 10 795,96	- 52,79
70632	Redevance caractère de loisirs	- 10 875,58	- 19,30
7067	Redevance services périscolaires	- 49 533,73	- 31,27
74121	Dotation de Solidarité Rurale	- 78 190,00	- 18,17
7473	Subventions du département	- 12 560,00	- 96,91
7478	Subventions autres organismes	- 8 365,87	- 1,84
752	Revenus des immeubles	- 48 938,88	- 15,55

**70311** : vente de concessions en baisse, renouvellements moins nombreux en 2020 après une progression de 21,65 % entre 2018 et 2019.

**7062** : fermeture administrative de l'Espace culturel due à la crise sanitaire

**70632** : fermeture des accueils de loisirs en avril 2020 et annulation des séjours

**7067** : fermeture des restaurants scolaires de la mi-mars à la mi-mai 2020

**74121** : baisse continue (511 214,00 euros en 2018 contre 352 148,00 en 2020) -31,12 %. Le mode de calcul de la DSR prend en compte, notamment, le taux de l'effort fiscal qui doit être au moins égal à 1,2

**7473** : absence de la subvention du département liée à l'utilisation des équipements sportifs (la convention est en cours de renouvellement)

**7478** : légère baisse suite à une forte augmentation entre 2018 et 2019 (+ 120,12%)

**752** : nombre de locations de salles quasiment nul en 2020

À noter également la baisse des recettes du multi-accueil

- prévisions budgétaires basées sur un accueil de dix-huit places : 58 000,00 euros

- recettes réalisées : 44 270,73 euros

En conclusion, malgré le manque à gagner pour les produits de services et les locations de salles, les recettes sont en faible baisse.

Évolution de la taxe additionnelle des droits de mutation en euros

2017	2018	2019	2020
206 658,26	302 853,30	88 801,00	90 902,10

Évolution des bases en euros entre 2017 et 2019 (état 1288 M) en euros

Impôts locaux	Bases 2018	Bases 2019
<b>Taxe d'habitation</b>	4 754 606,00	5 294 669,00
<b>Taxe d'habitation locaux vacants</b>	16 398,00	13 109,00
<b>Taxe foncière bâti</b>	5 334 459,00	5 460 575,00
<b>Taxe foncière non bâti</b>	864 278,00	881 949,00

Évolution des recettes de fiscalité en euros

	2018	2019	2020
<b>Taxes foncières et habitation</b>	1 774 695,00	1 838 905,00	1 880 137,00
<b>Complément N -1</b>	4 372,00	31 634,00	4 494,00

Rappel des taux d'imposition votés en 2020

Taxe habitation :	14,35 %
Taxe foncière bâti :	13,4633 %
Taxe foncière non bâti :	39,2587 %

Pour mémoire, la politique d'abattement de la taxe d'habitation est le régime de droit commun appliqué à l'ensemble des communes déléguées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses réelles de fonctionnement (en euros)	2017	2018	2019	2020
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>5 020 851,59</b>	<b>5 181 292,99</b>	<b>5 404 749,47</b>	<b>4 929 673,67</b>
Chapitre 011 (charges à caractère général)		1 644 700,39	1 875 244,23	1 540 227,12
Chapitre 012 (charges de personnel)		2 460 963,52	2 710 128,28	2 638 597,66
Chapitre 014 (atténuation de produits)		25 895,00	5 124,00	5 075,00
Chapitre 65 (autres charges)		868 519,99	709 778,79	647 303,74
Chapitre 66 (charges financières)		131 200,33	94 678,25	82 662,32
Chapitre 67 (charges exceptionnelles)		50 013,76	9 796,02	15 807,83
<b>Évolution annuelle en %</b>		<b>+ 3,19 %</b>	<b>+ 4,31 %</b>	<b>- 8,79%</b>
<b>Évolution entre 2018 et 2020</b>				<b>- 4,86%</b>
<i>Dépenses réelles (hors 67)</i>		5 131 279,23	5 394 923,45	4 913 865,84
<i>Évolution entre 2018 et 2020</i>			+ 5,14	<b>- 8,92</b>

Principales dépenses en hausse entre 2019 et 2020

Article	Désignation	Évolution en euros	Évolution en %
60628	Autres fournitures non stockées	+ 7 602,28	+ 21 200,45
60632	Fournitures de petit équipement	+ 17 932,95	+ 19,91
6068	Autres matières et fournitures	+ 3 638,33	+ 127,14
6283	Frais de nettoyage des locaux	+ 5 665,52	+ 36,59

**60628** : nouvelle imputation pour les plants de fleurissement en remplacement du compte 61521 ; le taux de progression élevé s'explique par les montants réalisés en 2019 (35,86 euros) et en 2020 (7 638,34 euros).

**60632** : acquisition de fournitures pour les travaux des bâtiments au lieu d'interventions d'entreprises et achat de visières pour 2 172,00 euros.

**6068** : dépenses liées à la Covid-19 (gel, masques et équipements sanitaires)

**6283** : le nombre d'interventions pour les salles de sports a diminué mais c'est ajouté les frais de nettoyage des locaux de la gendarmerie pendant les travaux et ceux de la salle polyvalente de BONNOEUVRE.

**673** : remboursement des subventions de l'Agence de l'Eau perçues à tort en 2019 (6 990,00 euros), annulation des frais de fonctionnement de l'école de VRITZ pour les enfants scolarisés à VRITZ et domiciliés à CANDÉ (1 929,33 euros) et remboursement des acomptes reçus pour les locations de salles annulées du fait de la crise sanitaire.

## Principales dépenses en baisse entre 2019 et 2020

Une baisse importante des charges à caractère général entre 2019 et 2020 (- 335 017,11 euros) est constatée en 2020, (- 17,87%). Celle-ci s'explique par les dépenses non réalisées par les fermetures administratives des services.

Article	Désignation	Évolution en euros	Évolution en %
6042	Prestations de services	- 76 183,99	- 36,24
60622	Carburants	- 6 437,24	- 17,84
60631	Fournitures d'entretien	- 3 791,89	- 25,22
6064	Fournitures administratives	- 11 099,18	- 57,60
6135	Locations mobilières	- 13 089,09	- 38,20
61521	Entretien de terrains	- 17 238,72	- 42,18
615221	Entretien de bâtiments	- 102 856,06	- 72,74
61551	Entretien matériel roulant	- 6 204,30	- 28,95
61558	Entretien autres biens mobiliers	- 6 193,09	- 46,35
6232	Fêtes et cérémonies	- 20 029,48	- 68,31
6257	Réceptions	- 3 153,28	- 61,18
6288	Autres services extérieurs	- 9 278,61	- 56,85

**6042** : baisse due essentiellement à la diminution des achats de repas pour les restaurants scolaires et le multi-accueil ainsi que la baisse des cachets des artistes

**60622** : baisse liée à priori à l'acquisition de nouveaux véhicules, à la baisse du prix du carburant, à la baisse du nombre d'interventions des services techniques dans le cadre des manifestations

**60631 et 6064** : stock en début d'année important et gestion plus rigoureuse

**6135** : peu de locations de matériel pour la saison culturelle

**61521** : achats de plants fleurissement imputés dorénavant au compte 60628

**615221** : travaux effectués en grande partie par les agents communaux (travaux imputés à l'article 60632)

**61551 et 61558** : baisse liée à l'acquisition de véhicules et de matériels neufs

**6232** : annulation des manifestations

**6257** : frais de réception des artistes en baisse

**6288** : animations des centres de loisirs et animation jeunesse annulées

### Charges de personnel (chapitre 012)

Année	Montant en euros	Différence en euros / à l'année précédente	Évolution en %
2018	2 460 963,52		
2019	2 710 128,28	+ 249 164,76	+ 10,12
2020	2 638 597,66	-71 530,62	-2,64

- Une diminution des dépenses de 71 530,62 euros entre 2019 et 2020 (- 2,64%)
- Une augmentation des dépenses de 177 634,14 euros entre 2018 et 2020 (+ 7,22%)
- Pour rappel, crédits ouverts au budget primitif 2020 de la commune : 2 765 780,00 euros

#### Les raisons de cette baisse

- Un recours moins important à du personnel extérieur (Erdre et Loire Initiatives)
- Un recours moins important à des agents contractuels de remplacement
- Une diminution du coût des rémunérations des animateurs
- Le passage à demi-traitement de deux agents d'accueil
- Le passage à demi-traitement d'un agent du pôle famille
- Le départ en retraite d'un agent de catégorie A remplacé par un agent de catégorie C

#### Nouvelles charges de personnel en 2020 cependant

- Une année complète de rémunération pour l'agent occupant le poste de responsable pôle famille (arrivée en avril 2019)
- Une année complète de rémunération pour l'agent occupant le poste de responsable espaces verts et voirie (arrivée en mai 2019)
- Un retour après disponibilité pour convenances personnelles d'un agent d'accueil (février 2020)
- Deux augmentations de Durée Hebdomadaire de Service pour deux agents du pôle famille
- Une augmentation des heures complémentaires rémunérées par rapport à 2019

### Le remboursement des assurances suite à des congés de maladie (indemnités journalières)

- 98 687,58 euros en 2020
- 75 749,97 euros en 2019

### b) Dette / Capacité d'autofinancement / Ratios

L'état de la dette communale

	2018	2019	2020	2021
<b>Encours de la dette au 31 décembre (en euros)</b>	4 923 303,55	4 573 248,09	4 221 218,79	5 256 250,60
<b>Annuité en capital de la dette (en euros)</b>	357 072,54	359 085,98	364 812,31	462 148,70
<b>Intérêts de la dette (en euros)</b>	102 952,58	96 978,35	89 287,11	117 129,09
<b>Capacité de désendettement (en années)</b>	4,41	5,52	3,21	

Encours de la dette au 31 décembre / épargne brute

Prise en compte du budget principal uniquement

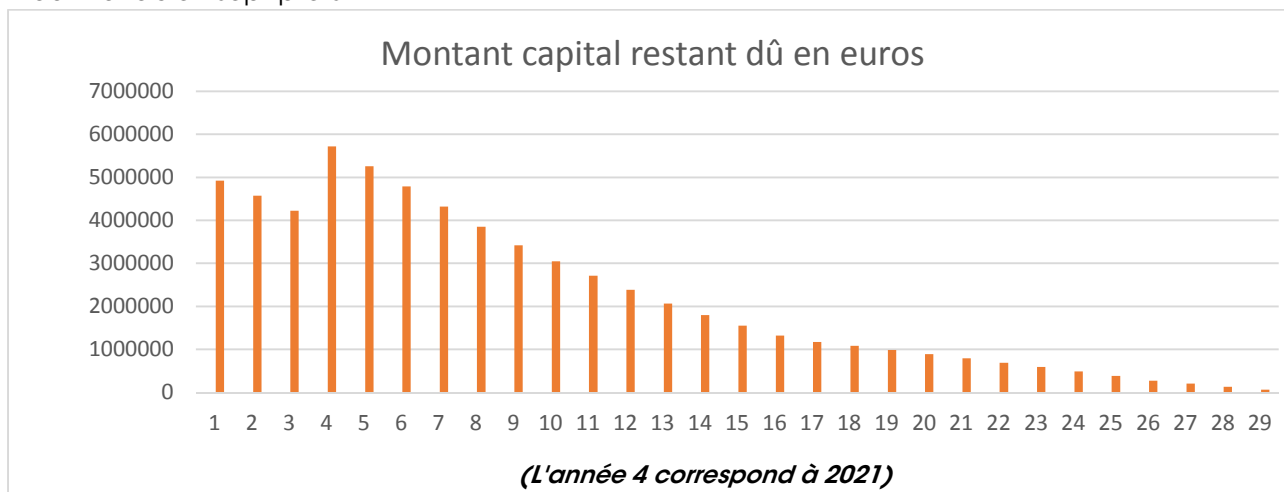
*Pour information* : seuil de vigilance à 8 ans / seuil limite à 10 ans / seuil critique à 13 ans

L'encours de la dette augmente en 2021 suite à l'intégration des trois prêts du budget de la Colombière.

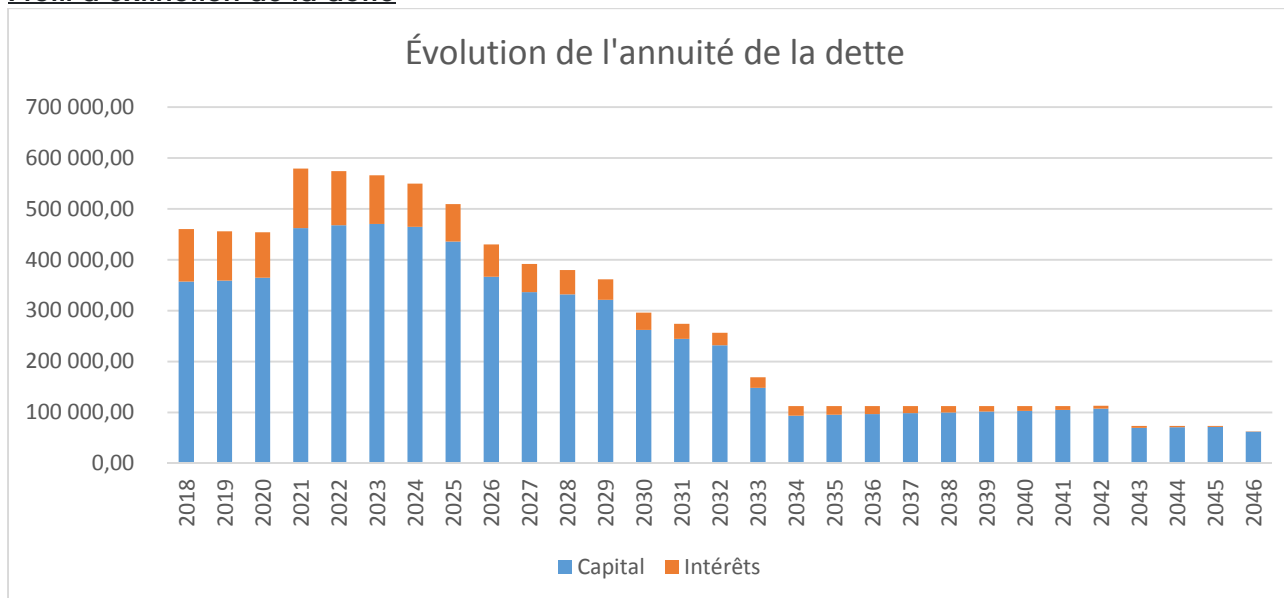
Le taux moyen de la dette est estimé à 2,587 %

La dette, dont le risque global reste faible, est répartie de manière suivante :

- taux fixe : vingt-et-un prêts
- taux variable : sept prêts



### Profil d'extinction de la dette





### Niveau d'endettement projeté

Endettement au 1 <sup>er</sup> janvier 2021	=	5 718 399,30 euros
Remboursement de capital en 2021	=	462 148,70 euros
Emprunt projeté	=	0,00 euro
Endettement projeté au 31 décembre 2021	=	5 256 250,60 euros

(sous réserve de confirmation des orientations du débat d'orientation budgétaire au budget primitif)

### L'épargne brute et l'épargne nette en euros

	2017	2018	2019	2020
Épargne brute	994 503,80	1 115 788,16	829 034,14	1 315 745,58
Évolution par année		+121 084,36	-286 554,02	+486 711,44
Évolution en %		+12,18	-25,69	+58,71
Évolution entre 2018 et 2020				+200 157,42
Évolution entre 2018 et 2020 en %				+15,21
Épargne nette		758 515,62	469 948,16	950 933,27

Une épargne brute (différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles) en forte augmentation entre 2019 et 2020 (excédent de fonctionnement reporté non intégré)

(Épargne nette = épargne brute - remboursement du capital)

Après une forte baisse de la capacité d'autofinancement (CAF) en 2019, la progression importante de la CAF en 2020 s'explique par la baisse des dépenses de fonctionnement due à la crise sanitaire.

La mise en place d'enveloppes budgétaires attribuées à chaque service a permis, en 2020, de maîtriser les dépenses, même si le contexte actuel fausse le résultat de l'excédent de fonctionnement qui s'en trouve artificiellement majoré. La bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement par des efforts d'économies doit se poursuivre.

Épargne/habitant 2020	VALLONS-DE-L'ERDRE - population INSEE 2020 : 6 667 habitants
Épargne brute/habitant	197,35 euros
Épargne nette/habitant	142,63 euros

Rappel : la collectivité a bénéficié du maintien de la dotation globale de fonctionnement (DGF) pendant trois ans (exercices comptables 2018, 2019 et 2020) en raison de la création de la commune nouvelle au 1<sup>er</sup> janvier 2018

### Ratios complémentaires

**Marge d'autofinancement courant** ⇒ **0,73** (0,93 sur l'exercice 2018 et 0,92 sur l'exercice 2019)

(Charges de fonctionnement augmentées du remboursement en capital de la dette / produits de fonctionnement - le seuil d'alerte se déclenche si ce ratio est supérieur à 1 pendant deux exercices successifs)

**Rigidité des charges structurelles** ⇒ **0,36** (0,46 sur l'exercice 2018 et 0,51 sur l'exercice 2019)

(Charges de personnel augmentées de l'annuité de la dette / produits de fonctionnement - le seuil d'alerte se déclenche si ce ratio est supérieur à 1,5)

### c) Investissements (restes à réaliser et dépenses inscrites en 2020 non engagées)

#### SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

#### **Restes à réaliser 2020 (avec intégration des restes à réaliser du budget La Colombière)**

Compte	Libellé	Reste à réaliser en euros
<b>Opération 1001 - Lotissement communal rue des Jardins - BONNOEUVRE</b>		
2188	Autres immobilisations corporelles	<b>508,80</b>
204182	Autres organismes publics	<b>4 382,32</b>
<b>TOTAL</b>		<b>4 891,12</b>
<b>Opération 1003 - VIDÉO-PROTECTION</b>		
2031	Frais d'études	<b>4 590,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>4 590,00</b>

<b>Opération 2200 - PLU FREIGNÉ</b>		
2020	Documents urbanisme	2 740,16
<b>TOTAL</b>		<b>2 740,16</b>
<b>Opération 2400 - PLU SAINT-MARS-LA-JAILLE</b>		
2020	Documents urbanisme	6 900,00
<b>TOTAL</b>		<b>6 900,00</b>
<b>Opération 3401 - SAINT-MARS-LA-JAILLE - Aménagement rond-point du Château</b>		
2315	Immobilisations en cours	50 410,65
<b>TOTAL</b>		<b>50 410,65</b>
<b>Opération 3402 - SAINT-MARS-LA-JAILLE - Travaux aménagement rue d'Ancenis</b>		
2031	Frais d'études	27 546,00
2315	Immobilisations en cours	2 379,00
<b>TOTAL</b>		<b>29 925,00</b>
<b>Opération 3501 - SAINT-SULPICE-DES-LANDES - Travaux rue de Bretagne</b>		
2152	Installations de voirie	3 540,00
<b>TOTAL</b>		<b>3 540,00</b>
<b>Opération 3502 - SAINT-SULPICE-DES-LANDES - Parking Yves LE GOUAIS</b>		
2152	Installations de voirie	86,36
<b>TOTAL</b>		<b>86,36</b>
<b>Opération 5104 - BONNOEUVRE - Salle polyvalente</b>		
21318	Autres bâtiments publics	1 765,33
21568	Matériel incendie	153,90
<b>TOTAL</b>		<b>1 919,23</b>
<b>Opération 5204 - FREIGNÉ - Maison paroissiale</b>		
21318	Autres bâtiments publics	67 167,29
<b>TOTAL</b>		<b>67 167,29</b>
<b>Opération 5207 - FREIGNÉ - Commerce épicerie</b>		
21568	Matériel incendie	102,60
<b>TOTAL</b>		<b>102,60</b>
<b>Opération 5401 - SAINT-MARS-LA-JAILLE - Mairie</b>		
21311	Hôtel de ville	221,89
<b>TOTAL</b>		<b>221,89</b>
<b>Opération 5403 - SAINT-MARS-LA-JAILLE - Multi-acueil</b>		
2188	Autres immobilisations corporelles	209,97
<b>TOTAL</b>		<b>209,97</b>
<b>Opération 5404 - SAINT-MARS-LA-JAILLE - Réhabilitation logements site des Quatre Saisons</b>		
204182	Subventions autres	1 243,72
21318	Autres bâtiments publics	20 959,19
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>22 202,91</b>
<b>Budget La Colombière - Réhabilitation des logements site des Quatre Saisons</b>		
204182	Autres organismes publics	3 048,06
2138	Autres constructions	31 659,33
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>34 707,39</b>
<b>TOTAL</b>		<b>56 910,30</b>
<b>Opération 5411 - SAINT-MARS-LA-JAILLE - Gendarmerie</b>		
2132	Immeubles de rapport	44 352,81
<b>TOTAL</b>		<b>44 352,81</b>
<b>Opération 5416 - SAINT-MARS-LA-JAILLE - Musée Braud</b>		
2031	Frais d'études	1 860,00
<b>TOTAL</b>		<b>1 860,00</b>
<b>Opération 5501 - SAINT-SULPICE-DES-LANDES - Mairie</b>		
21311	Hôtel de ville	3 159,00
<b>TOTAL</b>		<b>3 159,00</b>
<b>Opération 5503 - SAINT-SULPICE-DES-LANDES - Salle de spectacles Saint-Clément</b>		
21568	Matériel incendie	102,60

<b>TOTAL</b>		<b>102,60</b>
<b>Opération 5605 - VRITZ - Foyer Richebourg</b>		
21568	Matériel incendie	<b>112,20</b>
<b>TOTAL</b>		<b>112,20</b>
<b>Opération 6504 - SAINT-MARS-LA-JAILLE - Terrains sports</b>		
2188	Autres immobilisations corporelles	<b>3 996,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 996,00</b>
<b>Opération 7300 - MAUMUSSON - Cimetière</b>		
2116	Cimetière	<b>12 888,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>12 888,00</b>
<b>Opération 8200 - Matériel</b>		
21568	Matériel incendie	765,60
21571	Matériel roulant voirie	96 924,00
21578	Autre matériel et outillage voirie	499,00
2182	Matériel roulant	66 161,40
2188	Autres immobilisations corporelles	1 006,93
<b>TOTAL</b>		<b>165 356,93</b>
<b>Opération 8400 - Mobilier urbain</b>		
2184	Mobilier	4 823,80
2188	Autres immobilisations corporelles	522,12
<b>TOTAL</b>		<b>5 345,92</b>
<b>TOTAL DÉPENSES</b>		<b>466 788,03</b>

#### Dépenses inscrites au budget 2020 et non engagées

Numéro	Libellé de l'opération	Montant en euros
1003	Système vidéo-protection (installation)	215 000,00
1007	Sécurisation des accès (étude et travaux)	60 000,00
1008	Réhabilitation de la Croix LETORT	16 000,00
1010	Aménagement liaisons douces (achat terrains et travaux)	70 000,00
3601	Travaux lotissement RICHEBOURG	45 000,00
4100	Voirie BONNOEUVRE	2 400,00
4200	Voirie FREIGNÉ	2 400,00
4300	Voirie MAUMUSSON	2 400,00
4600	Voirie SAINT-SULPICE-DES-LANDES	3 400,00
5203	Maison Commune des Loisirs (défibrillateur)	2 000,00
5302	Eglise de MAUMUSSON	205 000,00
5412	Espace Culturel Paul GUIMARD (défibrillateur)	2 000,00
5415	Locaux associatifs site des Quatre Saisons (étude)	60 000,00
5417	Cinéma Jeanne d'Arc (acquisition)	88 000,00
5607	Atelier municipal VRITZ (dalle béton et bloc sanitaire)	14 000,00

#### Section d'investissement - recettes

##### Restes à réaliser 2020

Compte	Libellé	Reste à réaliser en euros
1318	Subventions État	<b>23 381,11</b>
1321	Subventions État	<b>54 300,00</b>
1322	Subventions Régions	<b>74 343,00</b>
1323	Subventions Départements	<b>223 820,00</b>
13251	Subventions GFP rattachement	<b>147 500,00</b>
1327	Subventions fonds structurels	<b>72 714,00</b>
1328	Subventions autres	<b>12 000,00</b>
1341	Dotations d'Équipement des Territoires ruraux	<b>73 500,00</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>681 558,11</b>

## d) Les orientations pour 2021

Une réunion du conseil municipal en séance privée est prévue le 19 février 2021. Il s'agira pour les élus, lors de cette réunion, de réfléchir collectivement aux projets qu'ils souhaitent voir se réaliser sur la durée de la présente mandature. À l'issue de cette réunion, il est prévu que soit établi un plan pluriannuel d'investissement (PPI) qui devrait être la feuille de route des élus pour le présent mandat.

L'organisation de cette réunion, souhaitée par les élus, s'explique, d'une part, par le nombre de projets évoqués par ces derniers et, d'autre part, par la difficulté pour le conseil municipal à se fixer des priorités.

D'ores et déjà, plusieurs projets sont évoqués dont :

- la réhabilitation de l'ex-hôtel du Commerce à SAINT-MARS-LA-JAILLE, avec un projet de locaux affectés à du commerce et / ou des services au rez-de-chaussée, un espace réservé au « co-working » (sous réserve des conclusions de l'étude en cours sur l'évaluation du besoin d'un tel lieu à VALLONS-DE-L'ERDRE) et des logements à l'étage ;
- la réutilisation de l'espace des Quatre Saisons, notamment de la partie non réhabilitée ; plusieurs projets sont évoqués tels que la création de locaux associatifs, le transfert de la salle LECOQ dans l'ex-réfectoire, la création de logements par la commune ou un porteur de projet extérieur ;
- la création de liaisons douces sur l'ensemble de la commune ;
- des travaux à l'atelier municipal de VRITZ ;
- l'aménagement du chemin des Bouquetteries à MAUMUSSON pour permettre la commercialisation de plusieurs lots à bâtir ;
- la création d'une deuxième tranche de lotissement rue des Jardins à BONNOEUVRE ;
- la réhabilitation de la salle de sports de FREIGNÉ ;
- l'embellissement du centre-bourg de SAINT-SULPICE-DES-LANDES.

## 2 - BUDGETS ANNEXES

### A - LOTISSEMENTS

#### **Rue des Jardins (BONNOEUVRE)**

Lotissement de trois lots (déclaration préalable de division en cours d'instruction)

Prix de vente : 10,00 ou 25,00 euros le mètre carré

Trois compromis en cours

#### **Les Conillets (FREIGNÉ)**

Lotissement de seize lots autorisé le 21 février 2013

Prix de vente : 10,00 ou 25,00 euros le mètre carré

Deux lots vendus, trois compromis, une option

#### **Le Champ du Puits (SAINT-MARS-LA-JAILLE)**

Lotissement de trente-deux lots autorisé le 16 mai 2015

Prix de vente : 25,00 euros ou 50,00 euros le mètre carré

Treize terrains vendus, quinze compromis en cours et deux options

#### **Les Perrières (SAINT-SULPICE-DES-LANDES)**

Lotissement de neuf lots autorisé le 11 juillet 2013

Prix de vente : 10,00 euros et 25,00 euros le mètre carré

Deux terrains vendus, un compromis en cours

#### **Les Lilas (VRITZ)**

Lotissement de dix-sept lots, des îlots A et B autorisé le 16 décembre 2008

Prix de vente : 10,00 ou 25,00 euros le mètre carré

Douze terrains vendus

## **B PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES**

Un emprunt en cours avec une annuité d'un montant de 4 850,28 euros.

Dernière échéance de prêt : 1<sup>er</sup> décembre 2029

## **C - LA COLOMBIÈRE**

Le budget La Colombière est transféré au budget principal au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Excédent de fonctionnement : + 62 668,82 euros

Déficit d'investissement : - 140 672,38 euros